



**Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n° DE_2019_006

Objet : : Vote du budget primitif 2019

Séance du mardi 12 mars 2019

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, André CONSTAND, Denis GRAS, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER, Francis SARTRE

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, René CONFORT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Charles ARIENTE, Josette BOULET, Séverine CORNUT, Jean-Pierre DELTOUR, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Bernard PINOT, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le douze mars à 19 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Compte tenu de la présentation des orientations budgétaires pour 2019 lors de la séance du 14 février 2019 et du débat qui s'en est suivi, il est proposé au vote le budget primitif mis en annexe avec le rapport d'orientations budgétaires.

Ce budget reprend l'intégralité des missions exercées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère en 2019 :

- GAL Gévaudan-Lozère – Animation du programme Leader 2014-2020 – stage sur « L'évolution du service de transport à la demande » auprès des EPCI

- Mission Accueil de nouvelles populations : animation du programme d'actions 2018-2021

- Contrat territorial Occitanie : animation du contrat et accompagnement des communes « Bourgs-centres »
- Pôle urbanisme :
 - o Mise en place du service d'instruction des autorisations d'urbanisme à hauteur de 1.8 ETP
 - o SCOT : report du recrutement d'un chef de projets - information et étude réalisée par un groupe d'étudiants pour définir les orientations stratégiques (mars 2020)
- Filière PPAM : mission d'émergence portée par le PETR, avec recrutement d'une personne en animation sur une durée maximum de 12 mois
- Administratif : recrutement d'un agent administratif à mi-temps

Le Président précise que dans l'immédiat le PETR ne portera pas de contrat local de santé.

Pour la section fonctionnement, le budget 2019 prend également en compte l'emménagement dans de nouveaux locaux appartenant à la commune de Marvejols, situés dans la zone d'activité Sainte-Catherine.

En conséquence, compte tenu des subventions espérées pour le financement de ces différentes missions, il est proposé que la cotisation annuelle pour les EPCI soit fixée à 2.15€ par habitant, sur la base de la population municipale 2016.

Aussi,

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil syndical du 14 février 2019,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2019 du budget principal présenté par le Président, soumis au vote par nature, avec présentation fonctionnelle,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Adopte le budget primitif 2019
- Fixe le montant de la cotisation annuelle des EPCI à 2,15€ par habitant sur la base de la population municipale 2016
- Autorise le Président à solliciter toutes les subventions inscrites au présent budget

**Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 12 mars 2019**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/03/2019
et publié ou notifié
le 21/03/2019

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 28/03/2019
048-200078343-20190312-DE_2019_006-DE


Jean-Paul POURQUIER

Président du PÉTR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 28/03/2019
048-200078343-20190312-DE_2019_006-DE